

Grenoble, le 20 Nivôse, an cinquième de la République Française,
une et indivisible.

Janvier 1797

Le Commissaire provisoire du Directoire exécutif
près l'Administration Centrale du Département
de l'Isère,

Aux Commissaires du Directoire près les Administrations Municipales
du Ressort, et aux Commandants des Brigades de Gendarmerie.

Je vous transmets ci-joint, Citoyens, le signalement de deux émigrés pris prisonniers de guerre, qui se sont évadés des mains de la gendarmerie; qui les conduisoit à Troyes pour y être jugés.

Jean-Baptiste Jeanson, natif de Troyes, département de l'Aube, ^{ex noble}
agé d'environ 27 ans, taille d'environ cinq pieds quatre pouces, figure longue; chair animée, nez allongé, les yeux rouges et gonflés; cheveux châtain, ceux de derriere en queue, ceux des faces coupés courts; une dent de moins sur le devant de la mâchoire supérieure, deux autres dents de la même mâchoire très-jaunes, et qui ont l'air artificielles.

Vêtu d'un habit de drap gros bleu, boutons jaunes unis, doublure, parements et colets rouges, le collet rabattu; pantalon de laine grise, garni de bandes d'écarlatte sur les coutures, et d'entre-jambes de basanne noire, avec goussets bordés d'un passe-poil rouge.

Chaussé de souliers à cordons, et coiffé d'un chapeau à trois cornes couvert d'une toile cirée, boutonné d'un bouton de cuivre jaune, avec gançe jaune;

Emigrés faits prisonniers de guerre par l'armée de Rhin et

Il y a plusieurs familles Jeanson à Troyes à cette époque

Paris le 2 Janvier an 92

Moselle, évadés dans leur transport de Strasbourg à Troyes,
ex. noble

François Clerique, natif de Brienne, département de l'Aube, taille de cinq pieds six pouces, barbe épaisse et noire, cheveux, sourcils et yeux noirs, nez retroussé, visage rond, les dents de devant gâtées, il en manque quelques-unes: il a presque toujours la pipe à la bouche; coiffé d'un grand chapeau d'uniforme, bordé d'un galon noir.

Vêtu d'une redingotte de drap gris-blanc en forme de lévite, pantalon de laine, garni de bandes d'écarlatte sur les coutures, de boutons de cuivre concaves, et d'entre-cuisses de basanne noire; chaussé d'une paire de bottes, dont une est coupée à la cheville.

Vous voudrez bien prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces deux individus, s'ils passent sur ce département, soient de suite arrêtés et traduits aux prisons de Grenoble, pour être de là transférés à Troyes.

Vous me rendrez compte du résultat de vos recherches.

SALUT ET FRATERNITÉ,

D U C.